Quels services Complémentaires ?

Afin de mieux vous soutenir au quotidien, un certain nombre de services peut vous être proposé en complément.

Ils concernent :

- le portage de repas à domicile,
- les petits dépannages,
- les petits travaux,
- l'accompagnement en cas d'incapacité ou de difficultés de déplacement,
- la téléassistance (en partenariat avec le réseau **Présence Verte**),
- etc ...

Notre Association peut être à même :

- **de vous aider**
- **ou de vous orienter** vers les personnes ou les structures en mesure d'apporter une réponse précise et adaptée à votre demande.

A noter

Les frais engagés pour les prestations à domicile ouvrent droit à des **avantages fiscaux** évalués chaque année par la Loi de Finances.

Avec le soutien financier de :

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Quelles sont Vos garanties ?

Pour pouvoir exercer son activité dans une parfaite transparence , l'Association a sollicité et obtenu :

l'Yonne CONSEIL GÉNÉRAL

une autorisation de fonctionner :

délivrée par le Conseil Départemental de l'Yonne le 27 décembre 2005 qui reconnaît par ce biais la qualité de la réponse apportée au besoin des personnes fragilisées (APA).

Le Conseil Général exerce un contrôle financier de l'Association et s'assure du **juste coût** de la prestation.

SI services à la personne

un agrément SAP Service à la personne:

accordé par la Préfecture de l'Yonne en 1997 et toujours renouvelé depuis lors et permettant à l'Association d'intervenir auprès de tout public**.**

Nos coordonnées

UNA JOIGNY-CHARNY
AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE
Rue Jean-François de la Perouse - BÂT. 38
89300 JOIGNY
Tél. 03 86 62 44 57 · Fax 03 86 62 38 58
unajoigny-charny@orange.fr

Notre Association
A vos côtés depuis 1949

UNA

JOIGNY-CHARNY

57 000	630	58	17
Heures Réalisées	Bénéficiaires	Aides à Domicile	Places SSIAD

Une aide à Domicile sur votre commune

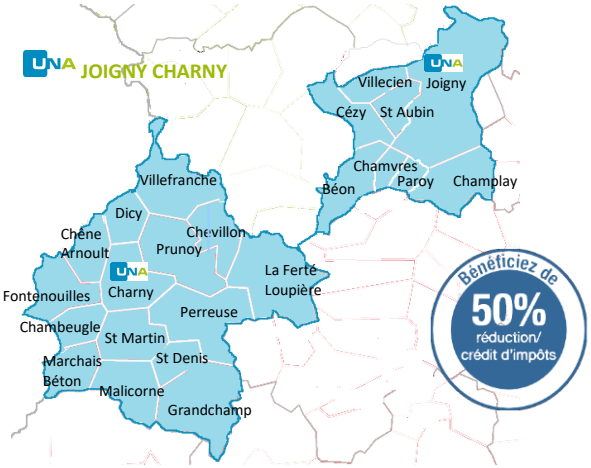

En quoi consiste l'Aide à Domicile ?

Quel que soit son âge**, toute personne qui en estime en avoir le besoin** (du fait de situations de maladie, de dépendance, de handicap, de surcharge de travail, ...) peut demander à bénéficier de l'intervention, régulière ou temporaire, d'une aide à domicile.

L'Association met à votre disposition du **personnel intervenant à votre domicile** (salarié par l'Association ou par vos soins), pour vous assister dans les tâches qui vous sont pénibles ou que vous ne souhaitez pas réaliser :

- ménage, repassage,
- courses, préparation des repas,
- aide à l'hygiène corporelle élémentaire,
- accompagnement…

Ces interventions vous sont proposées :

- dans les meilleurs délais
- 7 jours / 7 (y compris dimanche et jours fériés)

Chaque demande d'intervention fait l'objet d'une **étude précise de vos besoins à votre domicile** afin :

- de déterminer, en accord avec vous, les tâches qu'il serait souhaitable de réaliser
- de permettre le placement auprès de vous de la personne la plus à même de vous donner satisfaction

Pour quel coût ? Avec quelles aides ?

Une participation financière pourra vous être demandée .
Elle sera fonction :

- de vos ressources
- des aides extérieures dont vous pouvez bénéficier

Notre Association bénéficie d'un conventionnement avec **tous les organismes financeurs** (Conseil Général de l'Yonne pour l'APA, la PCH, CARSAT, MSA, Caisses de Retraite, Mutuelles, Sociétés d'Assistance, …) qui pourront participer au financement de la prestation.
Le restant à charge varie selon les conditions établies par l'organisme dont vous dépendez.

A la différence des entreprises privées, ce partenariat est **exclusif** avec la **CAF de l'Yonne, le Conseil Départemental de l'Yonne**, la **CPAM de l'Yonne** et la **MSA de Bourgogne** pour les interventions effectuées dans le cadre :

- **de l'Aide au Famille**
  - soutien à domicile
  - garde d'enfants à horaires atypiques
- **des Soins palliatifs**

Quels sont nos engagements ?

La qualité d'intervention

L'Association intervient sur votre commune depuis de très nombreuses années auprès des personnes en difficulté. Elle gère pour ce faire un **personnel formé** (par diplôme ou expérience professionnelle). Chaque année, les Associations membres de l'UNA Yonne consacrent plus de 80 000 € à la formation de leur personnel.

L'honnêteté des intervenants

L'Association est très attentive au sérieux et à l'honnêteté des intervenants qui doivent rendre compte régulièrement de leur travail. Outre leurs capacités professionnelles, il leur est demandé des qualités d'écoute et de discrétion.

Le contrôle et le suivi des interventions effectuées par un encadrement qualifié

Chaque dossier fait l'objet d'un **suivi précis effectué par un personnel d'encadrement qualifié.** Ses coordonnées vous seront communiquées afin que vous puissiez facilement le contacter. En cas de problèmes (mésentente, difficultés dans l'exécution du travail,...), l'Association fera tout son possible pour trouver avec vous une solution conforme à vos souhaits et à vos besoins.

La présence de bénévoles

L'Association est administrée par des bénévoles. Sa gestion est désintéressée. Notre unique but est la satisfaction des personnes que nous aidons.